



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais

5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu du CSAL du 10 janvier 2023

Le 1^{er} Comité Social d'Administration Local (CSAL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur Claude GIRAULT. Le secrétariat de séance est assuré par FO pour les organisations syndicales.

L'UNSA n'était pas représentée.

Vous retrouverez ici la [déclaration liminaire](#) de la section **FO DGFIP 62**

Le président nous a informé que les problématiques de sécurité seraient au cœur des préoccupations de la direction en 2023 (nécessité d'une nouvelle approche pour le DUERP, Formation Spécialisée, sécurisation des locaux, réflexions nationales sur la sécurité des agents et des locaux...)

Concernant le contrôle fiscal, il a confirmé que les résultats et objectifs seront adaptés à la situation de la BDV d'Arras et des autres services du 62. Une réflexion sera menée sur les règles de déplacements.

1. Installation du CSAL :

A la suite des élections professionnelles qui se sont déroulées du 1er au 8 décembre dernier, les membres du comité social d'administration local ont été formellement nommés par décision du directeur départemental des Finances Publiques, en date du 9 décembre 2022, qui a ainsi institué le Comité Social d'Administration de la Direction départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais au 1er janvier 2023.

La formation spécialisée du CSAL de la DDFIP du Pas-de-Calais a été instituée par décision complémentaire du 22 décembre 2022, après désignation des membres de l'instance par les organisations représentatives. [Vous trouverez ici les noms de vos élus.](#)

FO-DGFIP 62 regrette que, 3 ans 1/2 après la publication de la loi instituant les CSA, aucun règlement intérieur ne soit rédigé et proposé aux élus.

2. Bilan des dépenses du fonds d'amélioration des conditions de vie au travail (FACTVA) (pour information)

Montant global des 12 projets validés : 167 912€

Montant consommés au 31 12 2022: 162 840 €.

Le montant total dépensé représente plus de 150 engagements juridiques.

Au 31 décembre 2022, deux prestataires n'ont pas pu nous fournir un devis et/ou une facture correctes dans les délais budgétaires. Ils seront réglés sur la DGF en 2023.

Les 5072€ qui n'ont pas pu être utilisés se justifient par l'absence de factures transmises à ce jour par certaines entreprises (notamment concernant la journée de cohésion), ainsi que des dépenses moindres pour certains projets (coût inférieur, absence de disponibilité de produits...)

Projet 1 – journée de cohésion : 54 638 € engagés au 31/12 (prévu 56 000 €)

Concernant la journée de cohésion, un questionnaire a été adressé à 72 chefs de services et 1421 agents. Le taux de retour à ce questionnaire est de 66,57 % pour les agents, et 87,50 % pour les chefs de services.

En dehors de quelques oppositions de principe, une majorité d'agents souhaite que l'opération soit reconduite et/ou que des moments de convivialité soient organisés à différentes occasions, le cas échéant en profitant des installations telles que baby-foot et table de ping-pong.

Certains auraient préféré que cela se tienne à la fin du printemps, mais beaucoup apprécient qu'elle permette de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et souhaiteraient qu'elle soit davantage inter-services.

FO-DGFiP 62 regrette que sur certains sites les agents techniques et d'entretien n'aient pas été invités ou que les agents n'aient pas été consultés sur le déroulement de la journée.

Vos élus ont demandé la possibilité de renouveler cette action en 2023 mais cela ne sera pas possible avec un financement par le budget local.

Projet 2 – aménagement des espaces extérieurs (bancs, tables de pique nique ...).

Budget initial 9 320 € - Dépenses : **9 010,97 €**

Projet 3 – mobilier espaces détente : tout est engagé (budget initial 5000 € - dépense totale 5 066,17 € + 2219,82 € casiers, vestiaires et bancs soit **7 285,99 €**).

Projet 4 – douches : Travaux réalisés à Béthune, Foch et Diderot (budget initial 38 592 € - dépense totale : **37 873,64 €**)

Projet 5 – baby foot et tables de ping-pong : (budget initial : 11 000€ - dépenses : **7 785,62 €**).

Projet 6 – théâtre d'intervention sur la qualité de vie au travail, par l'association La belle histoire (budget initial : 4 500 € – dépense totale : **5 085 €**). Les prestations semper dérouleront sur Longuenesse le 12/01 et Béthune le 2/02).

Projet 7 – sophrologie : 80 séances programmées sur 14 sites. 500 demandes d'inscription (budget initial : 8000 € - dépense totale : **8 514€**).

Projet 8 – dispositif d'échanges de livres : 11 meubles commandés à l'UGAP (budget initial : 1000 € - dépense totale : **1 899,92 €**).

Projet 9 – achat de 500 gourdes (initial : 3000 € - dépense totale : **2614,14€**)

Projet 10 – vélos électriques : 2 vélos commandés pour Fruges et Bapaume (budget initial : 5000 € - dépense totale : **4 520,66 €**).

Projet 11 - achat de plantes : commande GAMM VERT pour 250 plantes commandées (budget initial de 13 000 € - dépense totale de **22 251,50€**.)

Projet 12 – achat de petit matériel : accord de SPIB2B sur cette ligne fin juin. (budget initial de 13 500 € dont purificateurs et luminothérapie : 1 346,70 € pour 6 purificateurs).

FO-DGFiP 62 remarque que la majorité des agents sont satisfaits de la journée de cohésion. FO se réjouit d'avoir été à l'origine de cette initiative.

A la question de savoir si le FACTVA sera reconduit, le Président nous répond que seule la DG pourra en décider.

3. Grand Remue-Méninges – Contrat d’Objectifs et de Moyens : Présentation du plan d’actions départemental et du document d’orientation du prochain Contrat d’Objectifs et de Moyens (pour information)

Fin 2022, le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) conclu entre la DGFIP, le Secrétariat Général des Ministères économiques et financiers et la Direction du budget est arrivé à son terme.

Dans la perspective d'un nouveau contrat, et pour éclairer sa construction, le Directeur Général a souhaité une large réflexion des équipes sur l'avenir de la DGFIP : le Grand-Remue Méninges. A l'issue de la consultation des agents, les améliorations relevant du niveau départemental ont été identifiées et examinées lors des CODIR pléniers. Un plan d'actions départemental a alors été construit autour de 4 thèmes (l'accueil, le pilotage de l'activité, la communication et les nouvelles organisations spatiales de travail) et sera mis en œuvre en 2023.

Au niveau national, le projet de nouveau COM 2023-2027 s'articule autour d'une partie métiers et d'une partie transverse, regroupant au total 7 axes.

La 1ère partie est structurée autour de la consolidation des missions de la DGFIP, en développant ses actions de services et de conseils :

- * missions régaliennes : gestion publique, gestion fiscale, lutte contre la fraude fiscale ;
- * les services proposés aux usagers et partenaires ;
- * les conseils offerts aux usagers particuliers, professionnels et aux partenaires.

La 2ème partie est articulée autour des problématiques transverses de la DGFIP pour qu'elle puisse mener à bien sa transformation :

- * le système d'information ;
- * l'éco-responsabilité ;
- * les ressources humaines ;
- * le pilotage de la performance et du changement.

Ces orientations (cf [Document d'orientation en vue du COM](#)) feront l'objet d'une nouvelle phase de concertation dans l'ensemble des directions.

Dans le département, cette concertation a débuté le 4 janvier 2023 par une visioconférence de lancement destinée aux responsables de services. Il leur a été demandé d'organiser d'ici fin janvier une réunion de services dédiée à la présentation de ce document d'orientation.

Ce document d'orientation sera également à l'ordre du jour du Collège des chefs de services du 19 janvier 2023.

Concernant ce nouveau COM, les chefs de service devront faire remonter les réflexions des agents sur les 7 axes et la direction devra faire une synthèse pour la délégation. Pour **FO-DGFIP 62, ce ne sera malheureusement que de la poudre aux yeux car les orientations sont déjà fixées ! Il ne s'agit que de recueillir le ressenti des agents, et comme pour le remue-méninges, la DG ne retiendra que ce qui va dans son sens !**

Pour le 62, le plan d'action local est déjà arrêté et en cours de déploiement ([à retrouver ici](#)). La Direction locale souhaite engager des démarches rapidement et, pourquoi pas, plus en profondeur que le COM ne le prévoit.

Que ce soit au niveau national ou local **FO-DGFIP 62 déplore que le futur COM ne tienne pas compte de certaines idées des agents, pourtant récurrentes dans la consultation du Grand Remue Méninges (régionalisation des concours, revalorisation des rémunérations, refonte des scolarités, meilleur accueil des publics dans des services de proximité, fin des structures de grandes tailles...)**

Enfin, concernant le « SIP de demain », si **FO-DGFiP 62** a bien entendu le discours du Directeur concernant le moratoire quant à la suppression géographique de structures, vos élus ont aussi bien entendu qu'il ne se refuserait aucune piste de réflexion quant à une réorganisation interne des missions au sein des espaces maintenus (fonctions supports, pôles comptables à distance, désectorisations...). Attention à ce que les désirs « d'agilité » ne se fassent pas, encore et toujours, au détriment du service public !

4. Sobriété énergétique présentation du dispositif de délestage (pour information)

Le point n'étant plus d'actualité et le Président devant lever la séance de manière anticipée, ce point a été reporté au CSAL du 14/03/2023

Les élus FO-DGFiP 62 :

Titulaires : Justine KORKUT , Michaël MILLOT, Coralie VINCENT et Christine COLLIER-LEFRANC

Suppléants : Gautier LEDOUX, Valérie CADET, Jacques REGNIER et Sandrine BONET